



## Réponse à la lettre ouverte !!!

**SYNDICAT CGT NTN-SNR**  
1 rue des Usines  
74000 ANNECY  
Tél. 04 50 65 33 82

Lettre Ouverte  
ANNECY, Le 17 Novembre 2022



Monsieur Lavilla, Monsieur le Directeur Général,

Les salariés subissent de plein fouet une inflation galopante qui touche particulièrement les produits de première nécessité (énergies, alimentation...). Le gouvernement a été contraint de revaloriser le SMIC au 1er Aout comme le prévoit la législation du travail. Cette revalorisation est loin de répondre au besoin urgent de véritables augmentations des salaires.

Pourtant la politique salariale 2022 de NTN SNR s'est appliquée avec une très grande modération : La politique salariale qui s'est appliquée en Avril... sans effet rétroactif au 1er janvier 2022

- Pour les Ouvriers + 2% avec un talon à 40 € Brut
- Pour les Etam + 1,5 % avec un talon de 30 € Brut
- Des augmentations individuelles aléatoires

Seulement voilà, de plus, au fil des années, vous avez obtenu des signataires d'accords sur les négociations salariales annuelles pour NTN SNR qui a eu pour conséquence de voir des décrochages de rémunérations salariales comme démontré dans le rapport du cabinet Syndex.

Et plus le temps passe, plus il y a de salariés rattrapés par le smic puisque 157 travailleurs se sont vus augmenter d'office !

C'est bien pour cela que la CGT de la Métallurgie du département et j'en porte la responsabilité en tant que secrétaire de la Haute Savoie, nous avons signé l'accord d'octobre 2022 réévaluant de plus 9 % les grilles de salaires minis et de plus 5,1 % le point RMH servant au calcul de la prime d'ancienneté.

Qui fait suite à la journée interprofessionnelle de Grèves, manifestations et débrayages du 29 septembre ou la CFDT n'était pas présente et déforme la réalité par affichage au lieu d'être avec les salariés qui sont en demande de reconnaissances salariales

Car c'est bien tous ensemble que nous pourrons avancer pour le bien commun.

Pouvons-nous rester à la marge pour un grand groupe comme NTN SNR et laisser croire que ses réévaluations vont impacter tous les salariés car ce n'est que pour le début de grilles.

Si nous nous contentions de cela, ça reviendrait à penser que les salaires qui étaient supérieurs d'au moins 30% à cette grille pour NTN SNR devraient donc être rattraper dans le temps, nous conduisant effectivement à être rémunéré au smic !

C'est donc dans un contexte de forte perte de pouvoir d'achat, et le soutien de 400 pétitions signées à ce jour de salariés NTN SNR, sans attendre les échéances habituelles des négociations annuelles, nous vous demandons d'ouvrir une réunion de négociation relative aux salaires et à la politique salariale dans les plus brefs délais afin de répondre aux attentes des salariés.

Dans l'attente votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

Le Délégué Central CGT  
Patrice SEGAUD

### Info

**Pour la première fois, les salarié-e-s des sites d'Allonnes et de Crémancy ont fait grève en même temps et pour les mêmes raisons. Nos camarades et collègues de Crémancy ont amorcé la mobilisation le mercredi 14 décembre 2022, rejoints par les salarié-e-s d'Allonnes le 15 décembre**

**La mobilisation massive et solidaire a été payante et a contraint la direction de revoir sa copie sur les négociations et revue l'accord qu'avait déjà signé la CFDT et la CFE CGC**

**Ils ont obtenu entre autre 63,61 brut d'AGS pour les ouvriers, 600 Euros de primes , Une clause de revoyure vu l'inflation ...**

**Voir la suite sur notre site internet**



NTN | SNR | BCA BEARINGS | BOWER | Brands of NTN corporation

**CGT NTN**  
**Monsieur le Délégué Syndical Central**

Annecy, le 21 décembre 2022

Monsieur le Délégué Syndical Central,

Nous faisons suite à votre lettre ouverte du 17 novembre 2022 qui a retenu toute notre attention, et au terme de laquelle vous sollicitez la réouverture de négociations annuelles.

L'entreprise est parfaitement consciente du contexte inflationniste actuel, lequel impacte tant le pouvoir d'achat des salariés de NTN que la situation économique de l'entreprise.

A titre liminaire, et en dépit d'une période pourtant marquée par une succession de crises inédites, nous tenons à vous rappeler les nombreuses mesures qui ont été prises au cours de l'année 2022 en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés de NTN :

- **1<sup>er</sup> janvier 2022** : monétisation des RTT collectives pour les OETAM ayant pour effet d'augmenter le pouvoir d'achat de +1,8% pour les personnes en journée et de +3 % pour les 2x8 ;
- **1<sup>er</sup> janvier 2022** : augmentation du salaire de base pour les équipiers de nuit de +20% ;
- **NAO 2022** : attribution d'une enveloppe d'augmentation de plus de +3,3 % pour les OETAM et de +3% pour les cadres ;
- **Juillet 2022** : versement d'une prime d'intéressement de 900 € brut ;
- **Juillet 2022** : renouvellement de notre accord APLD permettant de bénéficier d'une indemnisation plus favorable en cas de recours au chômage partiel.

Par ailleurs et dans le respect des engagements qui avaient été pris par l'entreprise au cours des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2022, les organisations syndicales ont été conviées en septembre/octobre à plusieurs réunions de négociation pour la mise en place d'une indemnisation domicile-travail. Nous avons été heureux de constater que l'accord proposé avait emporté l'adhésion de l'ensemble des organisations syndicales. Un premier versement sera ainsi effectué au mois de janvier 2023, avec en moyenne une indemnisation annuelle estimée à 176 euros net par salarié, pouvant aller jusqu'à 600 €, voire 800€ pour les personnes utilisant les transports en commun.

Au regard du contexte précité, et en réponse à votre courrier, nous vous informons que l'entreprise engagera les NAO 2023 sans tarder, avant la fin de l'exercice fiscal.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué Syndical, nos salutations distinguées.

M. Laurent GUIOT,  
Directeur des Ressources Humaines



M. Dominique LAVILLA  
Directeur Général



NTN-SNR ROULEMENTS S.A. • [www.ntn-snr.com](http://www.ntn-snr.com)

1 rue des Usines · BP 2017 · 74010 Annecy Cedex · France · Tel. +33 (0)4 50 65 30 00  
S.A. au capital de 123 599 542 € · RCS ANNECY B 325 821 072 · Id. Fiscale : FR 48 325 821 072 · SIRET 325 821 072 00015 · Code APE 2815 Z · Code NACE 28.15

**Vu la réponse de la direction , nous lui demandons donc d'ouvrir les négociations comme elle l'a indiqué dès ce début d'année  
Rappelons que nous faisons partie du même groupe  
Alors , Pourquoi attendre !!!**